



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE VRED**  
Tél : 03.27.90.51.33

P2025-006

**INTERDICTION D'UTILISATION DE DETECTEURS DE METAUX  
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VRED**

Le Maire de la Commune de VRED,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 610-5 du code pénal et le décret 91-787 du 19 août 1991,

Vu la loi n°89-900 du 18 décembre 1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux,

Vu l'article L. 542-1 du code du patrimoine,

Considérant qu'il y a lieu de préserver le patrimoine communal, de prévenir tout risque de dégradation des espaces publics et de garantir le respect de la réglementation en vigueur, notamment l'article L. 542-1 du code du patrimoine.

**ARRETE**

**Article 1 :** L'utilisation de détecteurs de mines et de tous appareils détecteurs de métaux est interdite sur l'ensemble du territoire de la commune de Vred.

**Article 2 :** Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté. Il sera transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Commandant de Police de DOUAI,



Fait à VRED, le 3 Juin 2025

Le Maire,

  
**Marie-Françoise FALEMPE**